

Le Répertoire National des Certifications Professionnelles (RNCP)

Résumé descriptif de la certification **Code RNCP : 2925**

Intitulé

DUT : Diplôme universitaire de technologie Génie biologique option génie de l'environnement

AUTORITÉ RESPONSABLE DE LA CERTIFICATION

Ministère chargé de l'enseignement supérieur

QUALITÉ DU(ES) SIGNATAIRE(S) DE LA CERTIFICATION

Le recteur de l'académie, chancelier des universités, le Président de l'université ou le Directeur de l'IUT

Niveau et/ou domaine d'activité

III (Nomenclature de 1967)

5 (Nomenclature Europe)

Convention(s) :

Code(s) NSF :

116g Chimie de l'eau et de l'environnement, chimie de la santé, 118g Biologie de l'eau et de l'environnement ; Biologie médicale, 343 Nettoyage, assainissement, protection de l'environnement

Formacode(s) :

Résumé du référentiel d'emploi ou éléments de compétence acquis

Le titulaire du DUT GB - Option Génie de l'Environnement remplit des missions de prévention, d'analyse et de traitement des pollutions (eaux de consommation et récréatives, eaux usées, déchets, sol, air) en milieu naturel, agricole, urbain ou industriel. Il définit et réalise des analyses et relevés, participe à la détermination de l'origine des pollutions et met en œuvre les techniques de traitement de ces pollutions. Il intervient comme éco-conseiller pour prévenir ces pollutions.

§ Participer au suivi ou à l'exploitation d'une unité de production des eaux de consommation, récréatives et des eaux usées

§ Intervenir dans l'étude et le traitement des pollutions atmosphériques

§ Participer à la planification, la gestion de la collecte et du traitement des déchets

§ Collaborer dans le suivi ou l'exploitation d'une unité de traitement de dépollution des sols

§ Participer à la gestion des espaces naturels

§ Analyser l'impact de pollutions sur des organismes ou des écosystèmes

§ Participer à la gestion des ressources naturelles

§ Rédiger et interpréter des documents professionnels (yc en anglais)

§ Communiquer avec son environnement professionnel, interne et externe (yc en anglais)

§ Travailler en équipe à l'élaboration d'un projet et le gérer, en respectant délais et contraintes économiques ; utiliser des outils collaboratifs et de gestion de projet

§ Appliquer ou faire appliquer strictement les règles d'hygiène et de sécurité et les normes environnementales

Secteurs d'activité ou types d'emplois accessibles par le détenteur de ce diplôme, ce titre ou ce certificat

Le diplômé en Génie Biologique - Option Génie de l'Environnement exerce ses activités au sein d'unités de production (stations d'épuration, usines d'incinération...), de laboratoires d'analyses ou de recherche, de bureaux d'études ou de services « Environnement » relevant du secteur public (collectivités territoriales, administrations et établissements publics) ou privé (groupes spécialisés dans la gestion de l'eau ou des déchets, entreprises industrielles, structures du secteur agricole, associations de protection de l'environnement)

Technicien supérieur

Assistant ingénieur

Codes des fiches ROME les plus proches :

H1303 : Intervention technique en Hygiène Sécurité Environnement -HSE- industriel

H1502 : Management et ingénierie qualité industrielle

H1503 : Intervention technique en laboratoire d'analyse industrielle

K2302 : Management et inspection en environnement urbain

K2306 : Supervision d'exploitation éco-industrielle

Réglementation d'activités :

Le technicien supérieur en Génie de l'Environnement est formé au « Certificat individuel produits phytopharmaceutiques » ou Certiphyto. Il possède également une certification en hygiène alimentaire.

Modalités d'accès à cette certification

Descriptif des composantes de la certification :

UE 11 : Bases scientifiques et technologiques (8 ECTS)

UE 12 : Sciences chimique et biochimique (8 ECTS)

UE 13 : Sciences du vivant (8 ECTS)

UE 14 : Communication et conduite de projets (6 ECTS)

UE 21 : Sciences physique, chimique et biochimique (7 ECTS)

UE 22 : Sciences biologiques (7 ECTS)

UE 23 : Enseignements spécifiques à l'option Génie de l'Environnement (8 ECTS)

UE 24 : Enseignements transversaux (8 ECTS)

UE 31E : Origine, Nature, Détection des pollutions (9 ECTS)

UE 32E : Etude et traitement des pollutions (7 ECTS)

UE 33E : Ecologie, Ecosystèmes, Formation générale pour l'entreprise (8 ECTS)

UE 34E : Outils de communication, Projets (6 ECTS)
 UE 41E : Traitement des pollutions et Gestion de l'environnement (10 ECTS)
 UE 42E : Compléments de formation pour l'entreprise (8 ECTS)
 UE 43E : Stage (s) (12 ECTS)

Dans le cas d'acquisition par la validation des acquis de l'expérience (VAE), l'évaluation se fait sur la base du référentiel d'activités et de compétences de la spécialité.

Validité des composantes acquises : illimitée

CONDITIONS D'INSCRIPTION À LA CERTIFICATION	OUINON	COMPOSITION DES JURYS
Après un parcours de formation sous statut d'élève ou d'étudiant	X	Personnes ayant contribué aux enseignements (décret n° 84-1004 du 12 novembre 1984 sur les IUT ; arrêté du 3 août 2005) dont les professionnels, les enseignants et enseignants-chercheurs.
En contrat d'apprentissage	X	Personnes ayant contribué aux enseignements (décret n° 84-1004 du 12 novembre 1984 sur les IUT ; arrêté du 3 août 2005) dont les professionnels, les enseignants et enseignants-chercheurs.
Après un parcours de formation continue	X	Personnes ayant contribué aux enseignements (décret n° 84-1004 du 12 novembre 1984 sur les IUT ; arrêté du 3 août 2005) dont les professionnels, les enseignants et enseignants-chercheurs.
En contrat de professionnalisation	X	Personnes ayant contribué aux enseignements (décret n° 84-1004 du 12 novembre 1984 sur les IUT ; arrêté du 3 août 2005) dont les professionnels, les enseignants et enseignants-chercheurs.
Par candidature individuelle	X	nON
Par expérience dispositif VAE	X	Enseignants-chercheurs et professionnels

	OUI	NON
Accessible en Nouvelle Calédonie		X
Accessible en Polynésie Française		X

LIENS AVEC D'AUTRES CERTIFICATIONS	ACCORDS EUROPÉENS OU INTERNATIONAUX
------------------------------------	-------------------------------------

Base légale

Référence du décret général :

Référence arrêté création (ou date 1er arrêté enregistrement) :

Arrêté du 26 juin 1967 modifié

Référence du décret et/ou arrêté VAE :

Références autres :

Décret du 12 novembre 1984 relatif aux IUT

Arrêté du 3 août 2005 relatif au DUT.

Arrêté du 15 mai 2013 relatif à l'organisation des études conduisant au DUT Génie biologique.

Pour plus d'informations

Statistiques :

enquête ADIUT

<https://idges.pleiade.education.fr/vefp/iut/iut.htm>

Autres sources d'information :

Enquête génération du Céreq (<http://www.cereq.fr/index.php/themes/Acces-aux-donnees-Themes/Enquetes-d-insertion-Generation>).

Lieu(x) de certification :

chaque université est responsable du processus de certification

Lieu(x) de préparation à la certification déclarés par l'organisme certificateur :

Consulter les sites suivants :

1) Portail « Admission Post-Bac » (APB) : <http://www.admission-postbac.fr/>

2) Site de l'ONISEP : <http://www.onisep.fr/>

Historique de la certification :

L'option Hygiène de l'environnement change d'intitulé en 1983 et devient Génie de l'environnement.

Précédent arrêté relatif à l'organisation des études conduisant au DUT Génie biologique :

arrêté du 10 août 2005 modifié